

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 16 décembre 2002 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes ,
Représentants ,

Danielle Desrochers
Sylvie Picard
Dominique Gardiner
André Bertrand
Monique Groleau
Gilles Larouche
Sylvain Daigle
Pierre-Yves Daigneault
Mario Pelletier
Claude Brodeur
Alain Buissières
Sylvie Paré
Yannick Bibeau
Johanne Chartrand
Alain Chaput
Louise Gervais
Guy Bourque
Carole Bélangier
Claude Paul
Léo Lemaire
Guillaume Pitt
Sylvie Gaudreault
Gilles Guay
Lina Ardonetto
Claude Renaud
Monique Bureau
Marie-Élène L'Espérance
André Turgeon
Sylvain Lévesque
Daniel Le Blanc
Martine Généreux
Normand G. Gravel
Martine Tremblay
Louise St-Cyr
Chantal Gélinas
Robert Bernier
Nicole Trudeau
Michel Parent
Johanne Côté
Yves Boissonnault-Francoeur
Marc Gagné

André-Laurendeau
Antoine-Brossard
Bourgeois-Champagnat
Charles-Le Moyne
Curé-Lequin
D'Iberville
De Maricourt
De Normandie
Des Mille-Fleurs
Des-Quatre-Saisons
Des-Quatre-Vents
Félix-Leclerc
Gaétan-Boucher
Gentilly
Georges-É.-Cartier
Georges-P.-Vanier
Gérard-Filion
Hubert-Perron
Inter. De Grennfield park
Inter. Saint-Edmond
Joseph-De Sérigny
Lajeunesse
Laurent-Benoît
Le Déclit
Les Petits-Castors
Lionel-Groulx
Marie-Victorin (Brossard)
Mgr-A.-M.-Parent
Monseigneur-Forget
Notre-Dame
Paul-Chagnon
Pierre-Laporte
Préville
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Joseph
Saint-Romain
Samuel-De Champlain (Brossard)
Samuel-De Champlain Longueuil
Secondaire Participative l' Agora
Tourterelle
Comité ÉHDAA

Substitut :

Nicole Cabana
Josée Chatelle
Marie-Josée Lachapelle
Linda Bossé
Marie-Élène L'Espérance
Danielle Dansereau

Armand-Racicot
Charles-Bruneau
Charles-Le Moyne
Gentilly
Pierre-Brosseau
Plein-Soleil

Participante :

Mme Denise B. Lussier

directrice générale adjointe

Invités :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Robert Bernier, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

Résolution numéro CP-384-12-16

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la réunion du 18 novembre 2002

Résolution numéro CP-385-12-16

Après mention d'erreur dans l'orthographe du nom de M. Daniel Le Blanc et non Leblanc, ainsi que l'ajout des présences de messieurs Marc Gagné et Claude Brodeur, il est proposé par Mme Sylvie Picard que le procès-verbal soit adopté avec ces corrections.

Adopté à l'unanimité

M. André Turgeon souligne que la vérification des présences est importante afin de permettre aux membres de recevoir le remboursement de leurs frais de déplacement. Il mentionne qu'il attend toujours certains documents pour finaliser le remboursement de ces frais pour les deux dernières années.

4. MOT DU PRÉSIDENT

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2002

- Toutes les écoles vont être branchées par fibre optique même les écoles spécialisées.
- Dépôt ce soir d'un résumé de la rencontre du CE du comité de parents et de celui du conseil des commissaires.
- La prochaine rencontre entre les deux exécutifs doit se tenir à la fin janvier.
- M. André Turgeon rencontrera Mme Denise Lussier (DGA) au mois de juin ou en août afin d'établir une liste d'activités connues à ce moment-là afin de répondre à la demande de M. Sylvain Daigle,
- Remise aux membres d'une « demande d'information » à faire auprès de leur direction d'école en rapport au nombre d'élèves déplacés en raison de surplus (ratio). Celle-ci devra être complétée et remise à la réunion du 17 février 2003.
- Les jeunes souffrant de troubles d'audition centrale qui n'ont pas reçu leur appareil devraient le recevoir bientôt, d'après l'information obtenue par M. Marc Gagné, représentant du comité ÉHDAA, auprès de M. Mollica. L'école Gentilly où le manque d'appareils devenait urgent, n'a pas attendu et a pris l'initiative d'acheter ceux-ci. Le directeur de l'école doit voir avec la CSMV pour un remboursement.
- ACPM, il existe plusieurs fascicules que l'on peut se procurer au coût de 1,00 \$. Présentement, il y a 12 titres et bientôt, il y en aura 30. Il serait avantageux d'en informer notre conseil d'établissement.
- Suite à la prise de position du comité de parents (résolution) de demander un mois supplémentaire auprès du conseil des commissaires pour l'adoption de la politique du

redécoupage 2003-04, celle-ci fut refusée. La réponse faite par madame Lucie Désilets le 11 décembre est arrivée cette semaine : il restera deux semaines à la consultation pour trouver une solution pour tout le monde.

- Protocole d'entente avec la Ville de Longueuil, la démarche n'est pas encore commencée. C'est M.François Houde, secrétaire général, qui s'occupe de ce dossier . On devrait y revenir en janvier ou février . Monsieur Serge Lefebvre a mentionné que l'exécutif du comité de parents sera saisi du document avant d'aller aux conseils d'établissement.
- Mme Linda Bossé , dépose un extrait de *Loi sur l'instruction publique* : « Règlement modifiant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ». Attention aux amendements au niveau du nombre d'heures par matière. La question des cycles au secondaire est soulevée.

Le dépôt de la politique sur le transport scolaire du midi et des dîneurs est reporté à la séance du 20 janvier 2003.

Il a été décidé par l'exécutif, suite aux commentaires de certains membres, de demander à madame Lussier de quitter l'assemblée lorsque la séance arrive aux « Affaires internes ». Ceci afin de permettre aux parents d'être à l'aise pour parler de sujets qui les touchent. M. André Turgeon assure qu'il fera le suivi des questionnements soulevés.

M. André Turgeon nous informe avoir reçu une lettre de vœux pour la nouvelle année de la part du conseil des Commissaires.

4.1 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Monsieur André Turgeon mentionne que c'est la cinquième année depuis la fusion. Il est temps de revoir nos règles de régie interne. Nos réunions se terminent tard, il faudra établir une politique de dépenses, réfléchir sur notre mode de fonctionnement, etc. Donc, on aurait besoin de 2 parents représentants pour former ce comité de 5 personnes. Du comité exécutif, ont déjà manifesté leur intérêt :

- Messieurs .Michel Parent, André Turgeon, Guy Bourque.
- Le comité se réunira 1 fois par mois, un jeudi probablement. Il faudrait que les propositions d'amendement soient présentées au comité de parents à la séance du mois de mai pour adoption en juin 2003.

Suite à l'invitation lancée, monsieur Sylvain Daigle et madame Sylvie Picard se proposent.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise Lussier souligne les points suivants :

- Retour sur le concert de Noël qui a eu lieu le 4 décembre dernier. L'école Saint-Joseph a participé avec l'Orchestre symphonique de la Montérégie et ce fut un grand succès.
- Il y a beaucoup de réorganisation à la CSMV; 3 services sur 8 subissent des changements. Il y a 2 nouveaux directeurs généraux adjoints M. André Brette et M. Michel Simoncelli. en remplacement de Mme Huguette Richard et de M. Antonio Pellegrino. . Changement aussi au niveau du secrétaire général, du directeur des services éducatifs, du directeur de l'éducation des adultes, de la présidente du conseil des commissaires et aussi un nouveau président au comité de parents!
- Mme Lussier tient à transmettre tous ses meilleurs vœux à tout le monde pour la nouvelle année.

6. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

Tenant compte du fait que le délai de consultation demeure inchangé, il est difficile de se prononcer en faveur du document déposé avant la décision sur la fermeture de l'école Sainte-Agnès.

7. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSMV POUR L'ANNÉE 2003-2004

Suite au dépôt d'amendements, les modifications suivantes sont proposées :

1. **École Félix-Leclerc** : modifications aux critères d'inscription (page 3 de 13), « déjà envoyés à la CSMV »

Le comité de parents se prononce en faveur des demandes de l'école Félix-Leclerc envoyées par la direction d'école avant le début de la consultation.

RÉSOLUTION : CP-386-12-16

Adoptée à l'unanimité

2. **Écoles Préville, Pierre-Brosseau et Antoine-Brossard**

Que les écoles Pierre-Brosseau et Antoine-Brossard soient les écoles secondaires désignées pour les élèves de Saint-Lambert.

RÉSOLUTION : CP-387-12-16

Adoptée à la majorité

3. **École Pierre-Brosseau**

Que le programme Sport-Études : natation et hand-ball, les jeunes doivent être non-fumeur pour ces 2 programmes.

Que pour le programme MediaTIC : L'achat d'un micro-ordinateur portable Apple est obligatoire par le biais de l'école.

RÉSOLUTION : CP-388-12-16

Adoptée à l'unanimité

4. **École Antoine-Brossard**

que le volet International puisse accueillir jusqu'à 4 classes selon la demande annuelle.

RÉSOLUTION : CP-388-12-16

Adoptée à la majorité

L'adoption de la politique d'inscription des élèves est proposé par Linda Ardonetto telle qu'amendée.

RÉSOLUTION : CP-389-12-16

Adoptée à l'unanimité

M. Sylvain Daigle souligne qu'il serait bon que lorsqu'on envoie des demandes ou amendements aux instances concernées, que celles-ci envoient un accusé de réception afin d'éviter certains malentendus.

M. Yves Boissonnault-Francoeur mentionne que c'est au comité de parents de recevoir les dépôts d'amendements des écoles.

8. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU PREMIER CYCLE AU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE

Madame Linda Bossé propose la modification suivante : page 2 de 3/ 1.4.2 : tenir compte des résultats en anglais aussi bien qu'en français et en mathématiques.

RÉSOLUTION : CP-390-12-16

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Sylvain Daigle propose l'adoption de la politique de passage du primaire au secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire tel que modifiée.

RÉSOLUTION : CP-391-12-16

Adoptée à l'unanimité

9. REPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES POUR 2003-2004

Madame Denise Lussier rappelle qu'il s'agit en fait de la mise à jour du document reçu en avril dernier et ajusté au 30 septembre 2002. Elle souligne qu'une nouvelle proposition sera déposée en avril pour consultation sur la répartition des services pour l'année 2003-2004

Réponse aux questionnements des parents en rapport avec le codage (lettre). Exemple; R en orthophonie =répondant.

Pour l'école Pierre-Brosseau, il est souligné que CT12 n'est pas offert à l'école malgré le fait que cela soit mentionné sur la liste des services offerts (en date du 2002-12-22).

Les indices de défavorisation sont présentement en transition. Le Ministère a changé ces indices maintenant il tient compte du :

- Degré de diplomation de la mère
- Taux d'inactivité des parents

Donc, les commissions scolaires en milieu rural se trouvent favorisées et les commissions scolaires comme la nôtre se trouvent largement défavorisées.

L'année prochaine, les nouveaux indices seront appliqués.

10. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

- Madame Sylvie Picard fait un bref survol à l'aide du résumé des sujets discutés en comité de travail.
- Concernant le transport scolaire des élèves au privé, c'est la Commission scolaire qui organise le service du transport. Le coût défrayé par les écoles privées pour un élève est de 143,00 \$; il en coûte 120 \$ de plus pour les élèves résidant à Brossard. La CSMV a décidé de ne pas renouveler la demande de dérogation (art.240) pour les écoles alternatives (pédagogie par projet). Cette décision va de soi, selon la CSMV, car ces écoles ne se démarquent plus des autres puisque la réforme assimile les « projets » dans l'enseignement
- La politique sur la tarification pour le transport scolaire du midi et sur la surveillance des dîneurs sera déposée en janvier. Il faut s'attendre à ce que les parents doivent payer car il y a une baisse d'allocation prévue par le MÉQ. Un parent nous fait remarquer qu'il faut faire attention : on peut perdre de la clientèle vers le privé si on devient semblable à ces écoles. (transport payant).
- Est-ce que les économies faites grâce au projet d'économie d'énergie seront ramenées dans les écoles concernées ou tout simplement utilisées par la CSMV pour rembourser le coût initial? Il faut faire attention à une décentralisation des coûts sans décentraliser les moyens.

11. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Messieurs Michel Parent et André Turgeon, représentants, nous remettront un rapport écrit en janvier.

12. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Marc Gagné souligne les points suivants :

- C'est monsieur Auguste Mollica qui s'occupe du comité ÉHDAA. Lors de leur rencontre du 4 décembre 2002, dans le cadre du plan d'organisation scolaire, le comité ÉHDAA a fait les recommandations suivantes : (il sera en mesure de déposer la résolution officielle le mois prochain)
- Que chaque groupe école évalue sa capacité d'accueil afin d'éviter le déplacement des groupes.
- Que la Commission scolaire évite de déplacer les classes du préscolaire.
- Qu'advenant la nécessité de déplacer une classe spécialisée, cette même classe ne puisse être déplacée avant 3 ans.
- Que le personnel qui a développé une expertise autour des classes spécialisées puisse suivre les groupes déplacés.
- Que les classes déplacées soient jumelées avec des classes de même type dans la même école.

Monsieur Marc Gagné mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre entre la Direction générale et le comité ÉHDAA pour le dossier du redécoupage et qu'il n'y a rien de mentionner pour cette clientèle dans le plan proposé. De plus, il a été souligné qu'il y aura deux rencontres entre les deux présidentes au cours de l'année.

13. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUX COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

- **Comité plan de développement** : monsieur André Turgeon mentionne qu'il y aura une réunion le 23 janvier à Brossard et on a besoin de 15 parents qui seront questionnés sur différents points. Cette démarche a pour but d'avoir le pouls des parents et de la population face à la CSMV. 18 membres se sont portés volontaires.
- Planification stratégique : Y a-t-il un comité qui se penche sur les coûts des écoles publiques versus le privé? On nous parle beaucoup qu'il faut trouver des moyens pour contrer la baisse

de clientèle, il y a donc lieu de s'y pencher et pas seulement sur la façon de rationaliser. Il faut trouver des moyens pour aller chercher une clientèle et la garder dans le cadre d'un plan de marketing : visibilité de la CSMV, pédagogie, gestion, communications....

Site Internet, ce comité se réunira en janvier et le site devrait être fonctionnel en mars. Quand le comité de parents aura-t-il une adresse courriel fonctionnelle?

Monsieur André Turgeon, au nom de tous les membres, souhaite de très Joyeuses Fêtes à madame Denise Lussier.

14. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

14.1 AVIS JURIDIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE

Monsieur André Turgeon rappelle les derniers faits saillants dans ce dossier : suite à l'avis juridique demandé, la Commission scolaire ne pouvait pas prendre cette décision de laisser les services de garde ouvert lors d'intempéries. Donc, la position de la CSMV change et elle revient à ce que c'était au départ. Une lettre a été envoyée à toutes les directions d'école du changement. Selon l'art.256, la CS doit s'entendre avec chaque CE de chaque école sur les modalités de l'application de celle-ci. (Attention à bien définir les balises) Nous pensons qu'il faut s'attendre à ce que les parents de certains CE subissent de la pression de la part de leur direction afin de laisser leur service de garde ouvert.

Monsieur Sylvain Daigle souligne que dans leur école, les parents-utilisateurs subissent déjà de la pression. Il ne faut pas oublier que les CE sont décisionnels. Son école est très divisée à ce niveau.

De son côté, madame Linda Bossé nous informe que leur décision est déjà prise : le service de garde sera fermé.

L'école Gaétan-Boucher a pris position et ce sera le statu quo pour cette année.

Petit sondage rapide parmi les représentants : 18 services de garde fermeraient, 2 demeurerait ouverts et il y a 8 décisions à venir.

S'il n'y avait pas d'entente entre la CSMV et un CE, que pourrait-il arriver?

La Commission scolaire pourrait-elle aller jusqu'à fermer un service de garde?

Selon monsieur François Houde, secrétaire général, cela serait très surprenant. La CSMV est à établir une politique d'encadrement des services de garde, nous serons probablement consultés en mars.

14.2 RÉOLUTION SUR LE CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET

Monsieur André Turgeon rappelle la situation qui entoure annuellement la consultation sur le cadre budgétaire.

Comme nous ne recevons probablement pas les annexes chiffrées demandées à temps pour le vote le comité exécutif propose :

Considérant : que les critères de répartition et les règles d'allocation des ressources financières ne peuvent être complétés qu'après réception des règles ministérielles et que ces règles ne parviennent généralement pas à la Commission scolaire avant mars/avril.

Considérant : que la consultation sur le cadre régissant la préparation du budget 2003-2004 prend fin en février 2003.

Considérant : que la Commission scolaire doit adopter le cadre régissant la préparation du budget 2003-2004 au conseil des commissaires à la fin mars/avril 2003.

Conditionnellement à la non-réception par la Commission scolaire des règles d'allocation des ressources ministérielles avant la fin de la consultation

Conditionnellement à l'acceptation par les représentants du comité de parents des principes du cadre régissant la préparation du budget 2003-2004 lors du retour de consultation en février 2003.

Il est proposé par monsieur Gilles Larouche que les membres du comité de parents mandatent leur exécutif à se prononcer au nom du comité de parents sur les critères de répartition et les règles d'allocation des ressources financières provenant du ministère de l'Éducation pour l'année 2003-2004.

RÉSOLUTION : CP-392-12-16

Adoptée à la majorité

Il y a eu tout de même quelques questionnements de la part de parents :

- Peur de créer un précédent avec cette décision.
- Est-ce qu'il y a des risques si on laisse le comité exécutif décider?
- Des membres pourront se joindre au comité exécutif quand le dépôt sera fait.
- Une copie du document final sera remis aux représentants.

15 : CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

16 : PAROLE AU PUBLIC

- Remboursement des frais de déplacement des deux dernières années pour les membres du comité de parents à finaliser dans les plus brefs délais.
- Rencontre entre les 2 exécutifs prévue pour le 6 février.
- Il faut que le comité exécutif et les parents commissaires soient au courant lorsqu'il y a proposition d'amendement afin que tout le monde soit au courant des demandes de chacun des milieux.
- Un bon coup pour l'école Notre-Dame, certains jeunes participeront aux Jeux olympiques spéciaux du Québec dans la discipline « hockey intérieur ». Madame Sylvie Picard propose de leur faire parvenir une lettre de félicitations et elle sollicitera le conseil des commissaires à en faire autant.

17 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Marie-Elène L'Espérance propose la levée de l'assemblée à 23 hrs

RÉSOLUTION : CP-393-12-16

Adoptée à l'unanimité

Johanne Côté
secrétaire